

Peugeot rappelle 3008 V3, 5008 V3 Voiture particulière



- Noms des modèles ou références concernés : **3008 V3, 5008 V3 Voiture particulière.**
- Marque : **Peugeot**
- GTIN **07.03.2025 - 15.04.2025 07.03.2025 - 16.04.2025**
- Informations complémentaires : **e2*2018/858*00064*07, g11*2018/858*00524*03**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Certains véhicules ont été immatriculés avec des pneumatiques de la classe A+, tandis que les pneumatiques effectivement montés sont de la classe B. Par conséquent, les émissions de CO2 déclarées dans le certificat de conformité, qui sont liées à la classe de pneumatique, sont incorrectes. La classe de pneumatique a un impact sur la résistance au roulement et affecte donc les émissions de CO2. Les pneumatiques de la classe B ont généralement une résistance au roulement supérieure à celle des pneumatiques de la classe A+.
- Risques encourus par le consommateur : **Environnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **contacter le concessionnaire.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre